

# Camping Municipal de Brouillet

48150 LE ROZIER

tél 05.65.62.63.98

fax 05.65.62.60.83

[contact@campinglerozier.com](mailto:contact@campinglerozier.com)

## CONTRAT DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENT

### Comment procéder?

1. Imprimez ce contrat de réservation
2. Remplissez et signé le contrat
3. Envoyez le contrat en double exemplaire par courrier, **accompagné d'un chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, de 30% du montant du séjour** et la confirmation de votre réservation.

C'est possible de réserver tout l'année même si le Camping est ouvert du:  
1<sup>er</sup> Avril jusqu'à la fin du mois de Septembre.

Entre le soussigné et le Camping Municipal de Brouillet, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Mr/Mme/Mlle.....

Prénom.....

Adresse.....

Ville..... Code postal .....

Pays.....

Téléphone fixe .....Portable.....

E-mail.....

**Date précise d'arrivée.....(Après 12h00)**

**Date précise de départ.....(Avant 12h00)**

Nombre d'emplacements :.....

Noms Prénoms des personnes accompagnants et date de naissance.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Tente (spécifier la taille en mètres si possible).....

Caravane.....Camping-car/ Véhicule(s).....

### Emplacement

- |  |  |
|--|--|
| - Mi ombre, mi soleil <input checked="" type="checkbox"/>  | Plein soleil <input checked="" type="checkbox"/>           |
| - Loin de la rivière et près des sanitaires <input checked="" type="checkbox"/>                            | Loin des sanitaires <input checked="" type="checkbox"/>    |
| - Près des aires de jeux <input checked="" type="checkbox"/>   | Loin des aires de jeux <input checked="" type="checkbox"/> |
| - Au bord de la rivière, mais loin des sanitaires et des aires de jeux <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| - Electricité <input checked="" type="checkbox"/>  |  |

## **DANS LA MESURE DU POSSIBLE**

Le Camping Municipal de Brouillet vous réserve, selon les conditions stipulées dans ce contrat, un emplacement aux dates indiquées.

## **CONDITIONS GENERALE DE RESERVATION**

Les suivantes conditions générales de réservation d'un emplacement ont été comprises et acceptées par le campeur et il est mené à les respecter :

- Toute réservation est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.
- **La durée minimum pour la réservation d'un emplacement est d'une semaine**
- La réservation devient effective après notre accord et après réception d'un versement comprenant 30% du montant total du séjour, restant dans tous les cas à la charge du campeur.
- Tout versement doit être accompagné des deux contrats remplis et signés pour assurer cette réservation. Après acceptation, un exemplaire vous sera retourné.
- En cas de changement de la date d'arrivée précisée, merci de nous informer : en cas d'absence d'un message de votre part précisant que la date de votre arrivée a dû différer, l'emplacement deviendra disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation.
- En cas d'arrivée tardive, après la fermeture de la réception, merci de nous informer : le Veilleur de Nuit sera prévenu pour vous accueillir.
- En cas d'annulations, les frais de réservation et de dossiers ne seront pas remboursés à exception des situations suivantes : décès dans la famille, maladie grave ou hospitalisation. Les documents justificatifs seront nécessaires.
- Tout campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du Camping Municipal de Brouillet.
- En cas de litige la compétence est déléguée au tribunal de Mende. En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite par LRAR, auprès de l'exploitant.

Je déclare avoir lu et accepté les Conditions Générales de Réservations mentionnées ci-dessus.  
(S'il vous plaît, signez précédée de la mention : "Lu et Approuvé")

La Gestionnaire :

Signature

Le Campeur :

Signature (précédé de la mention : « Lu et Approuvé »)

Date :

Date :